

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/05/2022

L'an deux mille vingt et deux et le douze mai à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M.SANS, Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT(Proc.), M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX
M.EVIN (Proc Mme AIMONE-CAT)

Madame AGUILA a été élue secrétaire de séance.

D.C.M. N° 6-1

Rénovation toiture salle Omnisports diagnostic amiante – Frais d'analyses

Monsieur le Maire rappelle la décision du 14 avril 2022 de confier à la Société Qualiconsult la mission du diagnostic amiante. Les frais d'analyses ne sont pas inclus dans les honoraires car ils dépendent de la nécessité d'effectuer des prélèvements. Or ce diagnostic a donné lieu à 6 prélèvements au prix de 44 € HT l'un.

Monsieur le Maire demande de valider cette dépense.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

VALIDE

- les 6 prélèvements qui se sont avérés nécessaires à l'établissement du diagnostic amiante final au prix de 44 € HT l'un.

- le montant total HT de la prestation soit 854 € se décomposant ainsi :
 - * diagnostic : **590,00 € HT**
 - * 6 analyses : **264,00 € HT**

- l'inscription de la dépense à l'article 2313 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **16.05.2022**

En Mairie, le 16 Mai 2022

Le Maire,
Christian SANS



